

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-59\_2024-DE



## MAIRIE DE MIRAMAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
**MIRAMAS**

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

Séance du 11 avril 2024

n°59-2024

----

**OBJET :**

Subventions et  
participations versées

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON, premier Adjoint**

**Etaient présents lors du vote : Mesdames et Messieurs,**

Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Bernard GOUDILIERE – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON

**Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,**  
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT  
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

**Etait absent : Monsieur,**  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**VOTE :**

**Ne prennent pas part au vote en tant qu'élus intéressés :**  
VIGOUROUX F, ARNAUD P,  
MARCHESI E, REYNAUD F,  
LEYDER C, ARFI M, ACKE  
MELO M, FERRER E et  
procurations : AOUMMEUR F,  
SONZOGNI R, ALI N

**POUR :**

**23** (20 « Pour Miramas » +  
2 « Le Renouveau pour  
Miramas » + 1 « Miramas  
avec vous »)

**OBJET** : Subventions et participations versées

Comme chaque année, conjointement au vote du budget de la commune, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations.

A ce titre, il vous est proposé d'attribuer des subventions et des participations aux associations, CCAS et SIANPOU, selon le tableau joint en annexe.

La dépense est prévue au budget primitif 2024, aux chapitres et articles concernés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **APPROUVE** le montant des subventions et participations accordées conformément au fascicule joint en annexe.
- **DIT QUE** la dépense est prévue au budget 2024 de la Commune chapitres et articles correspondants.
- **AUTORISE** Madame Anne-Marie GACHON à signer la présente délibération et tous documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/04/2024

**Le premier Adjoint**

**Acte signé le 12 avril 2024**

**Anne-Marie GACHON**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*